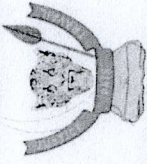


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 033/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/...../CGMP/FX/2024, conclu avec le Fonds National d'Entretien Routier « FONER », pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent treize mille sept cent nonante-trois, onze centimes (USD 413 793, 11) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent nor-ante-six, cinquante-cinq centimes (USD 2 896,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/02/2024.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général *ai*
Renoi Kalitwa Kalombo